

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 61 (1997)
Heft: 243-244

Artikel: La phore et les phoriques
Autor: Henry, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-399977>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA PHORE ET LES PHORIQUES

Les termes qui figurent dans le titre de la présente note ne se trouvent, semble-t-il, dans aucun dictionnaire. Leur mise à flot est-elle justifiée? *To be...*

Ce sont des recherches, philologiques et historiques, sur le mot *tel* en français qui m'ont amené à dégager, à tort ou à raison, deux catégories énonciatives, celle de *phore*, un type d'opération d'esprit à l'œuvre lors de la construction de l'énoncé, et celle de *phorique*, qui désignerait, lui, une catégorie d'outils linguistiques intervenant dans l'actualisation énonciative de la phore. Le phorique serait la marque (ou marqueur) de la phore.

Il n'est pas question de proposer ici des vues nouvelles, théoriques ou méthodologiques, concernant la reprise et la deixis, mais d'essayer de délimiter et d'analyser clairement le contenu conceptuel que recouvrent les étiquettes proposées, *phore* et *phorique*, et de situer la phore par rapport à la reprise et à la deixis⁽¹⁾.

A) Questions de terminologie

Pourquoi, dans de nombreuses publications, ce règne presque absolu du terme *anaphore*? Dira-t-on qu'il fallait attendre l'apparition de l'ouvrage estimable de M. Kesik sur la cataphore⁽²⁾? Mais le terme *cataphore* existait: c'est consciemment qu'on a utilisé *anaphore* pour désigner deux modalités de liage énonciatif qui, pour relever peut-être d'un seul et même genre, diffèrent cependant par certains traits⁽³⁾. Est-ce John Lyons

(1) Tourments d'un vieux philologue (et même, un philologue vieux jeu), qui, entraîné dans la forêt ensorcelée de l'*anaphore*, s'est mis à l'école de savants linguistes connaisseurs experts de cette forêt, et qui a essayé de comprendre, notamment grâce aux travaux, cités ci-dessous, de G. Kleiber et de Fr. Corblin, ce qu'étaient la «version anaphorique textuelle», la «version anaphorique mémorielle», la «version pragmatique inférentielle», le critère de la continuité thématique, etc., etc.; et il lui resterait bien d'autres travaux à lire et à méditer! On comprendra que ce vieux philologue ne veut, et sans doute est-il encore bien naïf, que lancer quelques questions, ou hypothèses, ou suggestions.

(2) Marek Kesik, *La cataphore*, Paris, 1989, PUF.

(3) Parmi les ouvrages, utiles et stimulants, qui m'ont le plus servi, il y en a un de Georges Kleiber qui porte précisément comme titre *Anaphores et pronoms*

qui a cautionné cet usage: «Nous adoptons quant à nous un usage plus traditionnel selon lequel le terme ‘anaphore’ convient à la fois à la référence anaphorique normale s’appliquant en arrière (ou anaphore rétrospective) et à la référence anaphorique moins courante s’appliquant en avant (ou anaphore anticipante)»⁽⁴⁾? – On peut craindre que le domaine de recherche n’ait été par là indûment réduit, et l’analyse quelque peu étriquée. N’est-on pas ainsi, et de bonne foi, exposé malgré soi à privilégier la véritable anaphore? Et est-ce vraiment parce que le chercheur transpose fidèlement la réalité que les exemples produits sont plus souvent des anaphores que des cataphores?

Il n’est certes pas courant de rencontrer dans la nature un bras (humain) qui ne soit pas ou droit ou gauche! Cela n’a pas empêché l’existence active du concept ‘bras’ et du nom correspondant, active au point qu’il existe maintenant des bras qui ne sont ni droits ni gauches, comme le *bras de levier* et le *bras d’aviron*. N’en serions-nous pas encore là quant à l’«anaphore gauche» et la «non-anaphore droite»? Mais même si certains traits distinguent anaphore (gauche) et anaphore (droite), comme pour les bras ne peut-on songer, ne fût-ce que dans un but de clarté opérationnelle, à un concept ‘phore’, et à un terme *phore* correspondant, pour évoquer une certaine opération de l’esprit en instance de construction énonciative, opération qui se réalise, dans l’énoncé lui-même, sous forme d’anaphore ou de cataphore, l’une des deux ou les deux étant permises, selon les cas? *Anaphore* signifierait alors uniquement et sans équivoque, ‘phore à gauche’ et *cataphore* (longtemps victime d’un déni!) serait, en toute dignité, la ‘phore à droite’ – le tout en accord avec la composition verbale. D’ailleurs, dans certains cas de phore situationnelle (voir ci-dessous, p. 6 et note 11), la phore n’est ni *ana-* ni *cata-*, mais en coïncidence... et nous voilà avec un bras qui n’est ni droit ni gauche!

Et si cette procédure de liage énonciatif exige des outils linguistiques particuliers (qui interviendraient, soit de par leur nature propre, soit par

(Duculot, 1994), et un de Francis Corblin (voir la note 8 ci-dessous), dont le sous-titre est *Anaphores et chaînes de référence*.

(4) John Lyons, *Sémantique linguistique*, Paris, 1980 (traduction), p. 282. – En distinguant *anaphore rétrospective* et *anaphore prospective* ou *anticipante* (avec, ici, une contradiction interne à l’expression), on fait de *anaphore* un terme générique... à morphologie analytique. D’autre part, je ne vois pas ce qui permet à J.L. d’affirmer que l’anaphore anticipante est moins *courante* et moins *libre* que l’anaphore rétrospective, qui serait la «référence anaphorique normale» (normale quant à l’usage des termes, assurément! – pour le reste, il y faudrait une enquête poussée).

potentialité fonctionnelle), pourquoi, ne fût-ce que par commodité, ne pas les appeler *phoriques*? Rien n'empêcherait de distinguer, si le cas se présente, des phoriques ambivalents et des phoriques monovalents; parmi ces derniers, les uns ne s'accommodant que de l'anaphore, les autres de la cataphore.

B) Les champs de recherche et les buts de la recherche

Il semble que l'attention des chercheurs se soit concentrée surtout sur le pronom *il*, sur le démonstratif et sur l'article, la reprise nominale étant considérée, elle aussi, comme anaphore. On ne se demande pas souvent si d'autres outils linguistiques ne devraient pas entrer en ligne de compte, ne fût-ce que pour tirer parti de la comparaison. Ainsi, il est rarement question de *tel*, qui, pourtant, n'est étranger ni à l'anaphore ni à la cataphore, et qui serait peut-être un phorique ambivalent.

D'autre part, beaucoup de chercheurs paraissent presque obsédés par la *référence* et la *coréférence*, qui seraient l'objet essentiel et presque exclusif de la résolution de l'anaphore et de la cataphore; d'où l'attention centrée presque exclusivement sur les reprises d'un facteur nominal; d'où, aussi, une terminologie dont la justification ne paraît pas évidente: *marqueurs référentiels* ou *marqueurs anaphoriques* (car il semble que ces étiquettes sont utilisées comme équivalentes); *expression référentielle...*; *canon sans recul*, n'est-ce pas aussi une «expression référentielle»? – Sans compter les cas où l'identification du référent est d'un intérêt secondaire. Un seul exemple, pour montrer qu'il s'agit d'abord, et, parfois, principalement, de sémantique et non de référence proprement dite: *Le vainqueur d'Austerlitz n'avait aucune raison de parader: il devait sa victoire surtout aux erreurs de l'adversaire*; que le référent de *vainqueur d'Austerlitz* soit Napoléon (ou l'armée française?) est ici d'un intérêt secondaire; même si mon interlocuteur ignore quel est le référent «ultime», il comprendra cependant la teneur du message (quitte à inférer, en plus, un référent plus ou moins personnalisé). – Et il est des cas où il serait bien difficile de cerner et d'identifier nettement le référent: sous *cela* se pelotonne parfois toute une nébuleuse sémantique que l'interlocuteur appréhende en bloc et *grosso modo*. Encore se demande-t-on parfois ce qu'entendent exactement certains auteurs, lorsqu'ils parlent de *référent*.

Parmi les linguistes qui se sont intéressés au thème «anaphore / coréférence», certains, cependant, ont éprouvé parfois quelque doute quant à cet appel comme imposé à la référence. L'un d'eux écrit: «[...] les

mêmes formes (pronoms et positions nulles) sont associées à des relations impliquant l'identité de référence et à des relations qui impliquent peut-être identité, mais non de référence, comme dans (6): *Marie était mariée mais Jeanne ne l'était pas.*» Et il conclut «[...] anaphore et identité référentielle sont deux notions distinctes.»⁽⁵⁾ – je crois bien! Et il ne s'agit pas seulement des formes ici visées, mais aussi du caractérisant *tel*, par exemple.

C) Une épure topographique et topométrique

En songeant à une conception d'ensemble et en vue de fixer un mode d'envisagement, il paraît indiqué de distinguer et d'identifier plusieurs procédures à l'œuvre dans la construction de l'énoncé⁽⁶⁾ (phrase et texte, car il y a continuité de l'une à l'autre).

La *Reprise* et la *Phore*. –

Lors de la construction, tantôt tâtonnante ou immédiate, tantôt longuement surveillée, de l'énoncé, la reprise, rétrospective ou anticipative, joue un rôle primordial. Les formes en sont extrêmement variées, depuis la reprise pure et simple, par exemple, d'un substantif-thème (avec les accommodements éventuels exigés par la détermination nominale⁽⁷⁾), en passant par les reprises plus ou moins analytiques, au moyen d'un terme sémantiquement proche (métonymie, synecdoque, etc.), jusqu'à la reprise d'une ou de plusieurs phrases (refrain, variations, etc.) et même parfois davantage (si l'on songe à certaines œuvres représentatives du «nouveau roman»), facteurs linguistiques et facteurs stylistiques se combinant, reprise et répétition se mêlant. Il n'y a donc pas que la reprise nominale par le nom déjà actualisé, ou par un nom logiquement proche du facteur visé, ou, comme il arrive si souvent, reprise par un pronom⁽⁸⁾. Il y aurait lieu, d'ailleurs, de pousser l'exploration de ce vaste domaine, encore quelque peu confus, de la reprise nominale et des autres modalités de

(5) Fr. Corblin, *Reprises [...]*, pp. 30 et 31 (pour le titre complet, voir la note 8 ci-dessous). – A propos de *l', le* de l'exemple cité, voir, ci-dessous, ce qui est dit du phorique proverbial et le commentaire à *cela*.

(6) Mais sans revenir, naturellement, sur la coordination et la subordination.

(7) Mais la détermination nominale est un microsystème de langue, et elle est applicable partout en discours.

(8) Aussi le titre d'un des derniers ouvrages, déjà cité plus haut, de Fr. Corblin, *Les formes de reprise dans le discours, Anaphores et chaînes de référence*, Rennes, 1995, peut-il, au premier abord, étonner, en ce qu'il semble, à première vue, limiter les formes de reprise aux «anaphores».

reprise. De toute manière, il me paraît inacceptable d'appliquer le même terme *anaphore* à la reprise d'un nom par lui-même et à la reprise d'un nom par une forme pronominale comme *il, elle, le*.

Mais parmi les procédures de reprise, il en est une qu'il convient déjà de mettre à part, parce qu'elle fait intervenir des outils grammaticalisés et qu'elle suscite des problèmes particuliers d'interprétation et d'analyse, du fait même que ces signes grammaticalisés, soumis qu'ils ont été à la subduction, sont par là même des signes à charge sémantique tenue. C'est cette procédure qui est appelée ici *phore*.

La PHORE, modalité particulière, et j'oserais dire autonome, de reprise, est donc une procédure de liage énonciatif, qui relaie, en l'adaptant linguistiquement à son propre site d'occurrence, une représentation mentale actualisée dans l'énoncé, et alors saillante pour les interlocuteurs. Mais il n'y a phore que quand il y a exigence de sursaturation diégético-sémantique. La phore est bien une procédure qui, pour sa part, construit l'énoncé (= le fait avancer de manière cohérente), puisqu'elle relaie une représentation mentale actualisée dans les parages et que, en même temps, elle introduit une information nouvelle à propos du thème posé. La représentation-source est fondée, tantôt et le plus souvent, sur un fragment approprié de l'énoncé lui-même, tantôt sur des éléments, sollicités, du monde d'information commune aux interlocuteurs, tantôt sur des éléments présents dans la situation de discours⁽⁹⁾.

On a souvent considéré que l'*endophore*, avec ses variantes *anaphore* et *cataphore*, relevait du *cotexte*, tandis que l'*exophore* relevait du *contexte*. Si *contexte* vise seulement la situation de discours, l'analyse est incomplète; s'il signifie mémoire des interlocuteurs et situation de discours, selon les cas, *exophore* couvre alors deux domaines de nature très différente: la situation de discours, directement perçue par les sens, et la mémoire des interlocuteurs, où règne l'abstrait et le symbolique. En outre, opposer *exophore* à *endophore*, c'est mêler confusément les considérations sur la source visée par la phore, d'une part, et, d'autre part, les considérations sur la formulation énonciative, corps proprement linguistique de la phore. *Exophore* n'est pas en opposition pleinement parallèle à *endophore*: l'*endophore* peut être, si l'on peut dire, totalement endophorique (quant à la présence de la source et quant à la présence de la

(9) Il va de soi que si le locuteur fait fond sur des informations communes, il doit supposer que son interlocuteur est informé comme lui; cf. *Dans le malheur national, il y avait / Charles De Gaulle / Jean Dupont /*.

formulation de reprise); l'exophore n'est jamais qu'un «fragment de la phore», laquelle est endophorique pour le reste. *Anaphore* et *cataphore* sont nécessaires pour qui veut analyser la formulation de la phore, surtout quand on est en présence d'un texte écrit; mais n'oublions pas que telle anaphore, ou telle cataphore, peut être, quant à la source, ou textuelle, ou mémorielle, ou situationnelle (voir, ci-dessous, les commentaires à la deixis).

Il faut donc dire: si l'on considère sa source, la phore peut être, ou textuelle, ou situationnelle, ou mémorielle – si l'on considère sa forme proprement linguistique, elle appartient toujours à l'énoncé (le marqueur, qui l'identifie, figure dans l'énoncé), et elle se réalise en anaphore ou en cataphore, (ou en isophore!), par rapport au «lieu» de sa source⁽¹⁰⁾.

Ana-, *cata-*, *antécédent*, *subséquent* faussent d'ailleurs peut-être la perspective analytique: pratiquement, il s'agit d'une présence simultanée de la représentation mentale de la source et de la représentation mentale du phorique dans l'opération d'esprit en acte, même si l'on considère que ces «durées» de présence ne se superposent que partiellement; la simultanéité de présence dans l'esprit est plus directement sensible dans la plupart des cas de phore situationnelle, et, dans une certaine mesure, de phore mémorielle⁽¹¹⁾. N'a-t-on pas fait remarquer souvent, d'ailleurs, que, en anaphore et en cataphore, «l'antécédent» ou le «subséquent»

(10) Dans *Reprises [...]*, *op. cit.*, pp. 14 et ss., Fr. Corblin exprime sa méfiance à propos de la notion de «renvoi anaphorique / exophorique»; il propose de distinguer la *désignation*, relation «entre l'occurrence d'un terme linguistique et un objet du monde» et le *renvoi*, relation «entre l'occurrence d'un terme linguistique et l'occurrence d'un autre terme linguistique dans le discours». – C'est là, au fond, me semble-t-il, soupçonner qu'il n'y a pas de deixis intratextuelle; mais Fr. C., si je ne me trompe, n'a pas poussé jusqu'au bout son analyse.

Endophore et *exophore* sont à bannir. Il y a la phore: anaphorique ou cataphorique (ou isophorique! sauf en phore textuelle, vu la linéarité du discours, et en phore mémorielle, toujours anaphorique), d'une part // textuelle, ou situationnelle, ou mémorielle, d'autre part. Voir la note 11.

(11) Si je reprends un exemple du *ils* «collectif» produit par G. Kleiber, *Ils ont encore augmenté les impôts*, le *ils* ne sera sémantiquement saturé que par une certaine représentation mentale déclenchée par le mot *impôts*; mais ce *ils* reste présent, si l'on peut dire, jusqu'alors (on sait, d'ailleurs, que l'interlocuteur enregistre des propositions et non des mots cloisonnés). – (Mais, quant à la source, la phore mémorielle est toujours anaphorique).

Et dans l'exemple analysé en fin d'article (Jean disant aux déménageurs *Le fauteuil qui doit aller dans le vestibule est celui-ci*, avec geste concomitant), nous avons une phore qui n'est ni à gauche ni à droite, ni *ana-* ni *cata-*! Faudra-t-il parler d'*isophore*?

indispensables ne doivent pas être trop éloignés du «substitut» qui les relaie?

La phore est discursivement réalisée, entre autres moyens, grâce à un phorique.

Le PHORIQUE est un outil grammatical apte à intervenir en emploi phorique; jusqu'à plus ample informé, il n'est pas phorique par nature; il l'est potentiellement (et il faudrait pouvoir dire pourquoi). Marqueur de soudure énonciative, il est, de par sa nature grammaticale, partiellement opaque, étant donné sa sémantique propre. En d'autres termes, il a une valeur sémantique en langue, de par son appartenance à une catégorie grammaticale et de par son statut sémantique d'origine, mais il appelle toujours un complément de charge sémantique, spécifique à son occurrence *hic et nunc*; il relaie ainsi une représentation mentale plus ou moins complexe, actualisée dans le voisinage discursif, ou présente dans le voisinage mental, ou référée dans la situation de discours. *C'est le phorique qui, au premier chef, identifie la phore.*

Parmi les outils de langue qui peuvent fonctionner comme phoriques, il semble qu'on puisse distinguer trois variantes importantes quant à la phore, selon la nature épistémologique du contenu conceptuel de la source en cause. Nous rejoignons ici les opérations fondamentales de l'esprit humain dans son effort vers la connaissance du monde. L'esprit humain, lorsqu'il veut mémoriser et communiquer son expérience, identifie des entités – qui sont pourvues de propriétés de nature et, éventuellement, d'attributs occasionnels⁽¹²⁾ – et qui, en outre, peuvent être impliqués dans des procès. Si, dans la perspective de cette topographie épistémologique, nous revenons à nos modestes phoriques, il nous semble que:

le phorique de la représentation mentale d'une entité est, par excellence, le pronom *il* (seraient sans doute à ranger aussi dans cette catégorie le pronom relatif *et*, probablement, au moins partiellement, *celui-ci / -là*);

le phorique de la représentation mentale des propriétés (actualisées) d'une entité est, par excellence, *tel* adjectif;

le phorique de la représentation mentale d'un procès est, par excellence, le pronom *cela*;

(12) On pourra voir un article important de Henri Bonnard, *Identité et propriété*, dans *L'Information grammaticale*, no 58, oct. 1993, pp. 3-8; le problème de *tel* y est d'ailleurs abordé (nous y revenons plus loin).

peut-on risquer, respectivement, *phorique nominal* // *phorique adjectival* // et *phorique proverbial*⁽¹³⁾?

La *Deixis*. –

La reprise et la phore sont des procédures essentiellement intratextuelles (ou intraénonciatives); la transcription graphique les enregistre, sauf d'éventuels facteurs suprasegmentaux, perceptibles, eux, dans l'énoncé oral.

La DEIXIS, elle, relève essentiellement du locuteur en acte d'énonciation, même si certains facteurs proprement linguistiques appellent, plus que d'autres, cette intervention appuyée. Procédure d'ostension couplée à un acte de parole, elle montre, ou, en tout cas, invite à considérer particulièrement l'objet du monde où doit se porter l'attention de l'interlocuteur, pour trouver le complément d'information nécessaire à la compréhension parfaite de l'énoncé. Les moyens utilisés, *hic et nunc*, peuvent varier considérablement: un geste décidé, un mouvement de tête directionnel, une intonation de voix... ou, parfois, un signe (physique) zéro, en ce sens que l'objet en question est tellement «saillant» dans la situation de discours que le locuteur est sûr que son interlocuteur l'a perçu de manière suffisamment singulière. Pour être efficace, la deixis doit, au déclic commandé par le(s) signe(s) linguistique(s) impliqué(s), faire converger l'attention des deux interlocuteurs vers l'objet en cause; G. Kleiber utilise l'expression «saillance partagée».

La deixis est, par nature, situationnelle, ou, si l'on préfère, extratextuelle. Cela veut-il dire qu'il est interdit de parler de *deixis textuelle*? De toute manière, il faut bien distinguer deixis et accent d'insistance. – La deixis peut se combiner à la phore.

(13) En ce qui concerne les phoriques proverbiaux, il faudra voir de près certains emplois du verbe *faire*, surtout en ancien français et en moyen français. Mais ce serait plutôt là une reprise par synecdoque généralisante.

Pour illustrer les deux catégories *phorique nominal* et *phorique adjectival*, on pourrait citer surtout le vers 8262 de la *Deablerie* d'Eloy d'Amerval, éd. Deschaux-Charrier, Genève, 1991, TLF: «*Or sus, donc, devinez que c'est, Vous Parreçon et Marotelle, Cecy, cela, tel chose et telle, Que Vous en semble entre vous, dames?*»

Il ne sera pas question ici de *tellement* incident à un verbe ou à un qualificatif, étant donné l'évolution sémantique particulière de cet adverbe en français. – D'autre part, c'est *tel* adnominal, caractérisant «plein» (qui est d'ailleurs fondamental) qui sera surtout considéré ici.

COMMENTAIRES

D) Trois espèces de phoriques

1) *IL*

En cas de reprise nominale, l'acception en cause est naturellement fixée sur le champ. *Une femme entra dans la pièce. J'avais déjà vu cette femme / cette créature / chez un ami*: aucune hésitation «sémantique» quant à *femme*, ni non plus quant à *créature*; *cette*, lui, a aussi une acception claire et pleine ('que je [= moi qui vous parle] recommande en particulier à votre attention'); il n'y a pas d'appel à saturation sémantique; il y a une invitation à jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'entité 'femme' ici préalablement actualisée et individualisée.

Pierre entra dans le fumoir et passa d'un groupe à l'autre. Il ne vint me rejoindre qu'à la reprise du spectacle: fonctionnellement, *il* relaie, en général, un substantif masculin, que l'auditeur / lecteur doit détecter dans les paragraphes de son occurrence, et ce n'est qu'après identification adéquate que ce «cadre conceptuel» (qui sélectionne une certaine classe générique) se remplit de matière sémantique ('un homme appelé Pierre, qui vient de faire ceci ou cela'). *Il* est un pronom personnel ici en emploi anaphorique(?). *Cette*, du premier exemple, n'est pas un phorique: il ne relaie rien, il est signal et vecteur d'investigation; en même temps – mais c'est un autre phénomène – il modifie, pour satisfaire les exigences du déroulement discursif, la nature de la détermination nominale préalable (d'où, individualisation: *femme1* est passé à *femme2*, 'femme dans la pièce').

G. Kleiber⁽¹⁴⁾ écrit, avec raison: «Le trait sémantique que nous postulons pour *il* à ce niveau est celui d'une référence à des entités classifiées, nommées, c'est-à-dire déjà rangées dans une catégorie de choses». Mais il m'est plus difficile de le suivre lorsqu'il déclare que *il* est «une expression référentielle qui désigne son référent à l'aide d'informations réduites au minimum». *Il* ne peut pas, de par sa seule matière sémantique «ténue» (comme la qualifie l'auteur lui-même) et les seules «clôtures» de genre et de nombre imposées par ses formes, désigner un référent, ni même évoquer le concept symbolique préalable à cette désignation. *Il* circonscrit une classe d'entités (et de N correspondants), mais il demande qu'on trouve en dehors de lui-même (et c'est en cela surtout qu'il est phorique) les compléments sémantiques qui permettront d'identifier la représentation mentale actualisée, et puis, si c'est nécessaire, le référent.

(14) *Op. cit.*, p. 74 et p. 105.

2) *TEL*

Prenons le seul exemple de *tel* adjectif en anaphore qui figure dans le *TLF*: *Il me fait appeler quand je suis en pleine inspiration, me fixe des audiences à la seizième heure, sans se soucier si une telle heure coupe et désordonne tout mon après-midi de travail* (Montherlant). Fonctionnellement, *telle* m'informe que le mot *heure* auquel il est incident évoque une ou des entités 'heure' qui font partie ici d'une espèce; mais cette espèce ne sera définie pour moi que si je me reporte à la première occurrence du terme *heure* et que j'analyse, au moins *grosso modo*, les caractéristiques, explicitées ou implicites, de la classe en question. Je peux, de surcroît, me demander quel est le référent de l'heure ainsi caractérisée; mais quant à *telle*, peut-on parler de «son référent»? *Ce* individualise; *tel* spécifie, il est le *phorique de la spécification* (appelée). Notons aussi que le référent de *heure*, dans *une telle heure* de notre texte est, non seulement, la seizième du jour, mais aussi toutes les heures seizièmes chargées des attributs que suggère notre texte.

Un exemple de *tel* en fonction d'attribut: *Qu'ils mangent et boivent avec lui. Ou plutôt pour lui. Car telle est bien la fonction que remplissent ces agapes posthumes.* (G. Duby, *Féodalité*, p. 1067).

Un mot, d'abord, sur *ces agapes posthumes*. Si l'on cherche le référent précis, on ne trouve aucun substantif-source dont *agapes* assurerait la reprise; *agapes* est, en effet, le terme-étiquette, ou terme-titre, du récit assez long d'un repas offert à la foule des pauvres accourus au moment où Guillaume le Maréchal lutte contre la mort imminente; *ces agapes* aurait suffi: l'auteur a voulu souligner le caractère particulier de ce «banquet»; *posthumes* est d'ailleurs aussi, en quelque sorte, un «résomptif», qui joue son rôle dans la reprise; la notion est ainsi définie et caractérisée parfaitement, *ces* n'ajoute rien, à ce point de vue, il joue simplement son rôle d'alerte, de liage et de détermination.

Telle fonction est à mettre en regard de *agapes posthumes*: même processus généralisant pour *fonction*, à partir des deux premières petites phrases, et *telle* spécifie par caractérisation (comme *posthumes*!), mais, ici, par transfert phorique à partir d'un concept '(manger et boire) pour lui'⁽¹⁵⁾.

(15) Et pas, par exemple, «pour s'empiffrer». – A propos de *agapes* et de son rôle, voir, ci-dessous, ce qui est dit de *cela*. On voit aussi combien s'affirme la variété des reprises par un nom.

Tel fonctionne dans le plan des relations intratextuelles et vise des valeurs proprement sémantiques; le locuteur ne constitue en rien ici une référence particulière (comparer l'adjectif démonstratif); ce n'est pas simplement le lieu de l'énonciation qui est visé, mais, avant tout, les propriétés attribuées à l'entité en jeu.

Les différences d'ordre sémantique entre *ce* et *tel* sont significatives: *X est ignoble, cet individu devrait être décapité* [= celui-là, bien individualisé] – *X est ignoble; un tel individu devrait être décapité* [= X, et, éventuellement, ceux de la même espèce, c'est-à-dire ceux qui sont pourvus de propriétés similaires à celles qui caractérisent X] – *X est ignoble; de tels individus / *ces individus / devraient être décapités* [id.]. Si l'on veut absolument désigner le référent du nom «qualifié» par *tel*, on verra que c'est l'objet désigné par «l'antécédent» de ce nom du syntagme en *tel*, mais que c'est aussi, potentiellement, tous les spécimens de la même espèce présentant des propriétés ou attributs similaires.

Tel signifie que l'entité évoquée par le nom auquel il est incident est caractérisée, mais que les traits spécifiques de cette caractérisation sont à chercher dans la résolution de la phore. Au niveau du genre «nu», *tel* n'a donc aucune raison d'intervenir; il faut qu'un minimum de caractérisation soit posé, pour que *tel* puisse entrer en action, une action partiellement en écho. Comparons: *Il nous reste à étudier le cheval. *Un tel cheval peut être défini comme suit / *Un tel quadrupède [...] – Il nous reste à étudier le cheval. Ce quadrupède peut être défini comme suit [...] // en revanche: Ce cheval est d'une vitesse extraordinaire; je n'ai jamais vu une telle bête / je n'ai jamais rien vu de tel*. Encore une paire d'exemples: *Un homme est venu sonner, mais je n'ai pas / voulu le recevoir / voulu recevoir ce visiteur / *voulu recevoir un tel visiteur /// Un homme est venu sonner, mal vêtu et gesticulant; je n'ai pas voulu recevoir un tel visiteur*.

Donc, *tel* signifie que l'entité évoquée par le nom auquel il est incident figure dans la classe des entités caractérisées (comparer *il* classificateur), mais que les caractérisations spécifiques attribuées *hic et nunc* sont fixées, plus ou moins nettement, dans les parages de l'occurrence, ou inférables à partir d'informations partagées par les interlocuteurs, ou à partir de certaines données de la situation extratextuelle. C'est un adjectif qui classe et qui, en même temps, appelle une sursaturation sémantique; c'est en ce sens que *tel* serait le phorique de la spécification.

En résumé, on pourrait définir *tel* comme suit: 'caractérisé d'une certaine façon, mais précisée ailleurs (dans le voisinage cotextuel ou grâce à des facteurs contextuels)'.

Rem. – 1) *tel* n'est pas limité à la seule incidence à un nom qui fonctionne comme actant; il peut aussi intervenir dans un circonstant, même si le locuteur se fonde parfois sur une caractérisation implicite; cf. *Un homme est venu sonner ce matin à cinq heures: il faut être dingue pour déranger les gens à un tel moment!*

2) Il semble que *tel* adjectif, caractérisant «indéfini», si l'on veut, n'intervienne qu'en emploi phorique. *Tel* est-il aussi un quantifiant⁽¹⁶⁾?

3) CELA

Il n'y a pas lieu de s'étonner que ce pronom puisse jouer le rôle de phorique proverbial. Le procès peut être évoqué «résomptivement» par un nom. Voyez cet exemple de Stendhal⁽¹⁷⁾: *On s'attache bien à un bel animal, se disait le marquis, pourquoi ai-je tant de honte de m'attacher à ce petit abbé? Il est original, je le traite comme un fils; eh bien! où est l'inconvénient? Cette fantaisie, si elle dure, me coûtera un diamant de cinq cents louis dans mon testament.* La reprise des formules de procès (*s'attacher à...*, *traiter comme...*) est réalisée par un nominal synecdochique, déterminé par un démonstratif individualisant. L'expression *cette fantaisie* est sémantiquement saturée; on peut, en plus, s'enquérir avec précision

(16) M. Wilmet, dans sa récente *Grammaire critique du français*, 1997, § 260, classe *tel* parmi les «quantifiants-caractérisants stricts». Il y faudrait une longue étude, systématique et historique. Je rattacherais plutôt le cas à celui, plus général, de l'article zéro (le moyen français est, comme on sait, la période où l'article zéro est de plus en plus «comblé» par une forme concrète).

Dans son article, déjà cité, sur *Identité et propriété*, Henri Bonnard signale que pour l'adjectif *tel* (et quelques autres) s'est produit, dès l'ancien français, un «passage du sens qualitatif au sens déterminant», de sorte que nous aurions «un *tel* purement déterminant, jouant seul devant le nom le rôle de substantiveur (*tel homme, telles personnes*)» et un «*tel* qualitatif ou intensif accompagnant un nom substantivé par ailleurs (*un tel homme [...]*)». Et, un peu plus haut, H.B. avait dit, à propos de ce *tel* déterminant qu'il «est abstrait de toute idée de comparaison, d'intensité, bref de qualité».

Il ne peut être question de pousser ici l'étude de tous les emplois de *tel*, y compris le *tel* pronominalisé (et non «pronom»). Disons seulement qu'il s'agirait là d'effets de sens, et que le trait essentiel de *tel* n'est pas une idée de comparaison ou d'intensité. Il s'agit de variantes de *tel* phorique, souvent avec cataphore implicite, faisant appel au savoir partagé (en d'autres termes, à ce *tel* «fondamental» auquel on peut ramener toutes les variantes). J'espère pouvoir montrer ailleurs que, avec *tel* adjectif «totalement indéfini», (*un tel* + N, et avec la forme pronominalisée, (*un tel*), le locuteur, délibérément, n'exploite que la sémantique grammaticale «ténue» du phorique, et *semble* ignorer la partie «instructionnelle» (terme employé par G. Kleiber, à propos de *il* et des démonstratifs).

(17) Cité dans Corblin, *op. cit.*, p. 71.

des éléments de référence «sous jacents» (voir aussi *agapes* et *fonction* dans les lignes de G. Duby commentées ci-dessus).

Or, on pourrait (jugement de valeur en moins) substituer *cela* au substantif déterminé: *Si ça dure, cela me coûtera [...]*. D'ailleurs, c'est *cela* qui figure dans un autre exemple, de Flaubert⁽¹⁸⁾: *[...] plus il fréquentait Madame Arnoux, plus ses langueurs augmentaient. La contemplation de cette femme l'énervait, comme l'usage d'un parfum trop fort. Cela descendit dans les profondeurs de son tempérament [...]*. Ici, *cela* fonctionne comme phorique: il constitue un cadre générique, à saturer sémantiquement (matière d'ailleurs floue). Sans phore, on pourrait, par exemple, dire, au lieu de *cela*: *Ce malaise descendit [...]*; et nous rejoignons le cas Stendhal.

Il y a un *cela* fameux dans la poésie française du XIX^e siècle, c'est celui qui, dans *Une saison en enfer*, clôt le «chapitre» *Alchimie du verbe*: *Cela s'est passé. Je sais aujourd'hui saluer la beauté*; où *cela* relaie (en surcondensé!) la représentation mentale de tout ce qui s'est passé pour Rimbaud et en Rimbaud, la «matière événementielle» dont le récit occupe les six pages d'*Alchimie du verbe*. Quel référent! Il semble même qu'on soit passé de la sémantique à la diégèse. Et ici se manifeste de nouveau la nette différence entre la reprise nominale et la phore (ici, pronominale).

Doit-on dire qu'il n'y a pas de phorique spécifique du procès (comp. l'entité et la caractérisation)? *Cela* est un pronom démonstratif de troisième personne (mais, notons-le, pronominal «neutre»), apte, entre autres, à fonctionner comme phorique proverbial. – Il faudrait aussi étudier à ce point de vue le pronom *le*.

E) A propos de la deixis

1) Exemple de deixis sans intervention gestuelle.

Je me promène avec un ami; à certain moment, j'aperçois, venant vers nous, une dame coiffée d'un chapeau extravagant; alors que nous sommes encore à une certaine distance de la dame, et en veillant à ne pas l'alerter, je dis, à voix basse, à mon ami: *Avec un tel chapeau, la conquête du monde est assurée*. Et nous voilà en cataphore (un chapeau tel que celui dont je t'invite à bien observer la forme, les fleurs, les rubans...): mon ami n'a observé le dit chapeau qu'après avoir entendu ma phrase. Je peux aussi, après avoir croisé et dépassé la dame, nous trouvant déjà

(18) Cité *ibid.*, p. 70.

quelque peu éloignés d'elle, dire la même phrase à mon ami (peut-être même avons-nous échangé un regard)... et nous voilà en anaphore (tel que celui que vous venez de voir), mon ami ayant fait la même découverte que moi. L'anaphore est possible aussi dans le premier cas: si l'ami a remarqué, lui aussi, le chapeau, avant que la phrase soit prononcée.

Je peux dire aussi *Avec ce chapeau-là, la [...]; ce chapeau-là* vaut 'ce chapeau présent près de nous, remarquez-le'; ici, la saillance visée porte sur la représentation mentale de l'entité en question... sans qu'on puisse, naturellement, la débarrasser de ses propriétés. Où l'on voit, une nouvelle fois, que l'adjectif démonstratif n'est pas un phorique: il ne relaie pas un contenu sémantique extérieur à lui-même; sa valeur sémantique propre suffit. Le cas serait différent, si je disais *Avec celui-là, la [...]*.

Aux exemples précédents, on comparera, dit dans la même situation: *Epoustouflant!*

2) Il n'y a pas de déictiques. –

Il n'y a pas de déictiques, à proprement parler; mais certains signes linguistiques appellent, plus que d'autres, l'ostension (l'intervention déictique du locuteur), surtout lorsqu'il s'agit de situer nettement dans l'espace. Parmi ces signes, surtout, naturellement, *celui-ci / celui-là*, pourvus d'indices de localisation, et qui, en outre, souvent sont là pour souligner une distinction d'objets. Mais considérez *voici / voilà*, et même, parfois, des expressions analytiques en situation. Va-t-on aussi parler d'adverbes déictiques, en se fondant sur des phrases comme *Vous placerez le fauteuil vert ici, et surtout pas là?* A propos de *celui-ci / là*, on pourrait, à la rigueur, parler de déictiques, si ce pronom exigeait d'être toujours accompagné d'un accent d'insistance et d'un geste *ad hoc*.

G. Kleiber parle de «pronom gestuel», et il commente⁽¹⁹⁾ l'exemple suivant: *Qui a lancé un morceau de craie?*; «un élève peut répondre par: *Lui* en désignant du doigt son voisin. Le référent donné par *Lui* est à la fois, étant donné le geste, le voisin du locuteur, et en même temps le lanceur de craie». – Mais une analyse identique peut être proposée si l'élève répond *Jean!*, en désignant un des Jean qui se trouvent dans la classe. Va-t-on parler de «nom propre gestuel»? D'autre part, peut-on parler d'un «référent le lanceur de craie»? Le référent, *hic et nunc*, c'est Jean surcaractérisé par le trait prédicatif 'qui a lancé [...]']

(19) *Op. cit.*, pp. 138-139.

3) Peut-on parler de deixis textuelle?

Comme exemple de «deixis textuelle»⁽²⁰⁾, G. Kleiber reprend à Fr. Corblin la phrase suivante, de R. Martin Du Gard: «*L'un des arguments invoqués dans les milieux politiques français aurait été celui-ci: «impossible d'examiner une paix apportée à la république par un membre de la maison de Bourbon».* – *Celui-ci* serait le marqueur de deixis textuelle? Pour moi, il n'y a pas ici deixis textuelle du fait de ce pronom; sinon, il y en aurait de même (respectivement, selon les termes qui interviennent) si la phrase s'articulait comme suit: [...] *été tel: / été celui que voici: / celui que j'exprimerais comme suit: / aurait été: / aurait été, écoutez-le bien:* (dans cette dernière formulation, avec un appel «analytiquement discursif» à l'attention, ce qui n'est pas une opération identique à la deixis). *Celui-ci* et *tel* sont des phoriques en cataphore, qui assurent l'appel à saturation sémantique; l'un, *tel*, est caractérisant; l'autre est nominal, mais avec ce dernier, comme avec *voici*, la localisation cotextuelle de la source est soulignée grâce à la valeur de l'élément spatial *ci*. [...] / *est le suivant* / serait une reprise nominale à *N* zéro.

Ce qui existe, ce sont des procédés discursifs de saillance renforcée, procédés intégrés au discours lui-même, donc identiques pour tous les locuteurs: ainsi, l'accent d'insistance, le discours rapporté (virtuel dans l'exemple ci-dessus), la citation (d'autres encore, peut-être), l'accent d'insistance occupant une position intermédiaire. Mais la mise en saillance ne peut porter que sur des objets mentaux, des représentations mentales symbolisables ou déjà traduites en discours. Le locuteur ne peut «introduire dans l'énoncé» les objets matériels du monde en tant que tels; il ne peut mettre en saillance que des «objets discursifs». On voit quelle est la nature et quelles sont les limites de cette «deixis textuelle». Faut-il parler de substituts discursifs de la deixis? Mais la deixis (situationnelle) ne peut pas, elle, soumettre à l'ostension les objets mentaux ni les «objets discursifs»... du moins à première réflexion.

Comparons les exemples que voici:

1) [Jean donne ses instructions lors d'un emménagement] *Le fauteuil qui doit aller dans le vestibule, c'est celui-ci* (et il montre de la main le fau-

(20) *Op. cit.*, p. 184. Mais on tiendra compte des réserves de G. Kleiber lui-même, dans la deuxième partie de son exposé. – A la page 184, G. Kleiber présente comme suit la position de Fr. Corblin: «N est donné par le texte en mention antérieure et le référent est fourni par le texte subséquent (cataphore, si l'on veut, mais en fait plutôt cas de deixis textuelle comme chez J. Lyons, 1980)».

teuil en question⁽²¹⁾ – ou [...] *c'est le rouge qui est là* (idem) – ou [...] *c'est le rouge qui est resté sur le trottoir* (Ø: l'information proprement verbale est suffisante).

2) *Ce qu'il faut retenir de la déposition de X, c'est: «Le fusil m'appartenait, oui, mais on me l'a volé».*

La citation semble jouer, en «deixis textuelle», le même rôle que le fauteuil en deixis situationnelle, sauf que le locuteur a pu, grâce à la citation, intégrer à son énoncé l'objet «extérieur» en question. Mais, dira-t-on, les progrès de la technologie ne permettent-ils pas d'introduire dans l'énoncé les «objets du monde extérieur»? Le juge ci-dessus, après *c'est*, peut se taire et déclencher une cassette qui émettra la phrase de X telle qu'elle a été prononcée par X, et non par le juge. Ne sera-ce pas là un «objet du monde», et même, en partie, d'un monde matériel? Mais c'est quand même un objet de nature discursive! Cependant, le juge établit un lien entre un signe linguistique (ici, *ce* de *c'est*) et un objet extérieur (une phrase réellement prononcée), lien similaire à celui que Jean établit entre *celui-ci* et le fauteuil que son geste-deixis désigne. – Et si le juge dit: *la pièce à conviction, la voici!*, en montrant à son interlocuteur, non le fusil, comme Jean son fauteuil, mais la photographie du fusil – et même, dans la transcription écrite de cet énoncé ainsi produit, après la phrase du juge, au lieu d'une traditionnelle parenthèse: (*et le juge montra une photo du fusil*), je pourrais coller la photo elle-même. On dira cependant que nous restons dans le monde de la représentation. Mais ce n'est plus la «représentation» linguistique. Les progrès de la technologie permettront-ils un jour d'introduire dans l'énoncé le fusil lui-même?(!)

En quels termes parler de «deixis textuelle»?

Et si deixis (situationnelle), mise en évidence intratextuelle et appel aux «croyances communes» étaient des procédures complémentaires, et partiellement combinables, aptes, ainsi, à couvrir tout le champ de ce qui peut être mis en saillance renforcée par le locuteur? De par la nature de l'objet du monde visé par cette mise en saillance renforcée, ne peut-on pas envisager une répartition des richesses du monde matériel et du

(21) Et s'il y a en présence plusieurs fauteuils, et que Jean ne fait pas un geste nettement distinctif, les déménageurs devront poser une question. *Celui-ci* n'est décidément pas un déictique; il appelle la deixis à cause de son facteur spatial *ci*; comp. *c'est celui que vous voyez là*, où l'appel à deixis est le fait de *là*, et non de *celui*.

Voir la note 11, ci-dessus.

monde spirituel: objets matériels présents réellement dans la situation de discours, ou présents par le canal d'une représentation concrète (visuelle ou sonore): domaine de la deixis // éléments d'information partagée, incomplètement précisés dans l'énoncé, mais suscités, en compensation, dans l'esprit de l'interlocuteur: domaine de l'appel vers le trésor des représentations mentales communes // signes linguistiques variés au service de la saillance dans l'énoncé *propre* au locuteur: domaine de la mise en évidence intratextuelle?

Conclusion générale

Il me paraît qu'il faudrait engager une étude approfondie de la phore en français. De nombreuses questions fusent déjà. La phore: mécanisme; espèces et réalisations concrètes; leur nature exacte et la nature des liens existant entre elles; la phore et les reprises; ... Les phoriques: inventaire; espèces et classification; valeurs; les phoriques dans la formulation de la phore; nature originelle des phoriques et fonctionnement de la phore⁽²²⁾... Et puis, la phore et les phoriques dans l'histoire du français... Etc.

Bruxelles.

Albert HENRY

(22) Et il faudrait pousser l'examen aussi loin que possible... Par exemple, détecter les interdits éventuels lors de tel ou tel emploi; à propos de *tel*, précisément, comparer les phrases suivantes (attribut du verbe *être*): *Pierre était malade, mais/Paul ne l'était pas / *Paul n'était pas tel. – Pierre était dépensier, jouisseur et sans scrupules, mais / Paul ne l'était pas / Paul n'était pas tel.*

